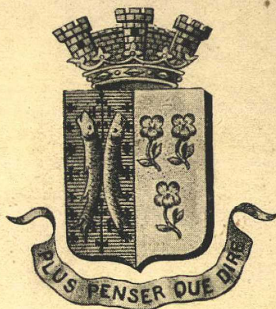
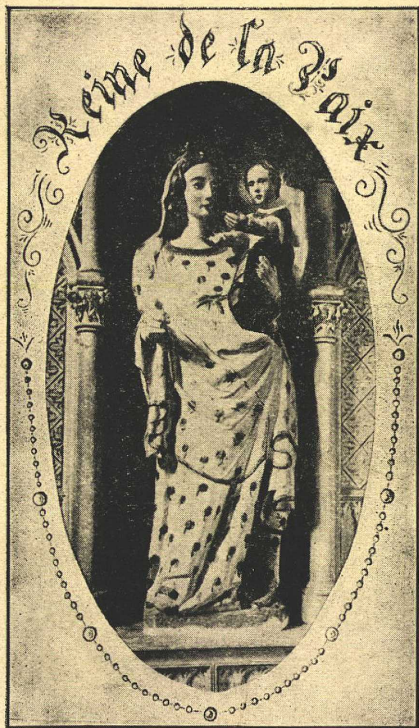


Vendôme



NOTRE-DAME DU GUET

Couronnée

le 4 juillet 1920

Protectrice de Bar-le-Duc

*Honorée
dans la vénérable Collégiale
St-Pierre (Ville-Haute)*



Imprimerie St-Paul

1823 SP



NOTRE-DAME DU GUET

PROTECTRICE

DE BAR-LE-DUC



BAR-LE-DUC

IMPRIMERIE SAINT-PAUL

36, Bd de la Banque.

Nihil obstat :

M. HUARD, *Cens. libr.*

IMPRIMATUR

Barri-Ducis, die 17 Junii 1920.

† CAROLUS, *Ep. Vird.*

Cette notice n'a pas la prétention de donner l'historique complet de la dévotion à Notre-Dame du Guet. Limité par le temps, l'auteur n'a pu contrôler toutes les notes, il accueillera volontiers toute rectification et tout nouveau renseignement qui lui parviendront. Il serait heureux qu'un Barrisien étudiât avec plus de détails et plus longuement les archives municipales sur ce point spécial.

A Sa Grandeur Monseigneur Ginisty,

le vaillant évêque de Verdun et le Pasteur très aimé qui, à l'exemple de saint Pulchrone, s'est dévoué pour son peuple en des années les plus calamiteuses de l'histoire ;

Aux prêtres aimés et vénérés,

qui m'ont aidé de leur parole apostolique, soutenu par leurs prières, édifié par leur fermeté dans le malheur ;

Aux chers et fidèles Barrisiens,

qui sont venus de tous les quartiers, de la Banque et de Couchot, de la Rochelle et de Marbot, — qui nous arrivaient en hiver, glacés par la bise de la rue d'Armurier, et, en été, ruisselants de sueur, même en prenant l'avenue du Château ;

Aux braves Emigrés,

sur les lèvres de qui nous avons entendu passer toute la gamme des lamentations de Jérémie et à qui nous souhaitons bonne santé, grand courage et longue vie pour relever l'héritage paternel ;

j'offre ces quelques pages, destinées à faire connaître davantage, à faire mieux aimer et à remercier Notre-Dame du Guet, la céleste Protectrice de Bar-le-Duc.

CH. HALLOT,

Ch. h., Curé de la paroisse St-Etienne de Bar.

31 mai 1920.

**Note explicative
concernant l'église de la Ville-Haute.**

L'église de la Ville-Haute de Bar-le-Duc ne devint église paroissiale qu'en 1791.

Précédemment, on l'appelait la *Collégiale Saint-Pierre*.

La chapelle primitive du Château de Bar avait été dédiée à saint Etienne, premier martyr. Plus tard, elle devint la Collégiale Saint-Maxe.

En 1782, lors de la réunion du Chapitre de Saint-Maxe à celui de Saint-Pierre, la Collégiale Saint-Maxe devint paroisse Saint-Etienne pour la Ville-Haute. (Elle était située sur la place du Château, à hauteur de la chapelle de l'Ecole Saint-Louis — auparavant du monastère de Saint-Dominique.)

Après la dissolution du Chapitre de Saint-Pierre, qui eut lieu à la fin de 1790, un décret de l'Assemblée nationale du 26 septembre 1791 transféra le siège paroissial dans la Collégiale Saint-Pierre. — Remarquons qu'un décret de l'Assemblée nationale ne peut changer le *titre* d'une église. Le titulaire était et reste saint Pierre. La paroisse a pour patron saint Etienne.

Le 5 novembre 1792, la Collégiale Saint-Maxe fut vendue pour être démolie.

Emplacement de la Porte-au-Bois.

Exactement rue du Jard, à quelques mètres de l'endroit où cette rue aboutit à la rue des Ducs, entre la borne-fontaine de l'Octroi et le numéro 7 de la rue du Jard. Quand, par suite du passage ininterrompu des camions, la pierre noire, qui forme la première couche de la route, eut disparu, nous avons pu constater de nos yeux ce que nous avait dit un Barrisien bien documenté. Nous avons vu, dans toute la largeur de la route, les pierres de taille sur lesquelles s'élevait la Porte-au-Bois.

Pour plus amples renseignements, lire le volume de M. le chanoine Aimond : « L'église Saint-Etienne, ancienne collégiale Saint-Pierre », chapitre III, — et « Bar-le-Duc et le Barrois », de M. W. Konarski, chapitre V.

La Statue



Nous lisons dans une note de M. de Vendières : « Cette statue est grossièrement travaillée et en pierre du pays. Cependant l'expression de la figure est assez douce ; les draperies qui l'enveloppent exigeraient un peu plus de naturel. » Cette note tombée de la plume d'un homme sérieux, qui a vu la statue avant toutes mutilations et toutes restaurations, doit bien avoir quelque autorité. M. de Vendières était membre de la Cour des Comptes, avant la Révolution.

Quant à l'observation qui constate que la statue est grossièrement travaillée, nous l'acceptons sans peine. Il en va ainsi pour toute statue, destinée à être placée à une certaine hauteur et exposée à toutes les intempéries.

Les proportions, que nous pouvons constater encore, prouvent bien qu'elle n'était point destinée primitivement à prendre place à l'intérieur d'une petite chapelle, comme la chapelle construite au xvii^e siècle sur la Porte-au-Bois. Elle a 1^m80 de hauteur ; la tête mesure 0^m70 de tour ; à la ceinture, elle mesure 1^m50 de circonférence et sur le bras gauche elle porte un Enfant Jésus qui a 0^m60 de hauteur. A cause du poids de cet enfant qu'elle semble vouloir élever, le buste se jette sur la hanche droite et fait ressortir la hanche gauche. C'est la pose de toute femme qui porte un enfant assez lourd sur son bras.

Quelques-uns, agitant la question d'antiquité, ont prétendu faire remonter cette statue au xii^e siècle. On ne peut justifier cette prétention.

D'après l'aspect général de la statue et spécialement la forme des plis et de la ceinture, nous augurons qu'elle est du xiv^e siècle.



Origines du Culte de Notre-Dame du Guet

La statue de la sainte Vierge Marie, honorée dans l'église St-Pierre de Bar-le-Duc, possède des droits incontestables à la vénération des fidèles, si l'on s'en rapporte aux monuments anciens et aux traditions populaires.

Il est hors de doute que, dans la seconde moitié du xvii^e siècle, le Conseil de ville la réputait *miraculeuse* « *de temps immémorial* ». Parmi les faits miraculeux qui lui sont attribués, il en est un que la tradition populaire donne comme le vrai point de départ de la vénération particulière dont cette statue fut l'objet dans les siècles précédents. Les circonstances qui ont accompagné ce fait nous diront pourquoi la Vierge de la Porte-au-Bois a reçu depuis le nom de *Notre-Dame du Guet*.

Voici le fait tel que le rapporte M. de Vendières, ancien membre de la Chambre des Comptes de Bar-le-Duc : « Cette statue était autrefois dans une niche au-dessus de la Porte-au-Bois, Ville-Haute. Lors du siège de Bar en 1130, sous le gouvernement de Regnault 1^{er}, comte de Bar, les ennemis trouvèrent le moyen d'aborder la ville du côté de Polva¹ et montèrent cette côte par le chemin de ronde, dans le plus grand silence, afin de surprendre la garnison, — lorsqu'un soldat, ramassant une pierre (qui était un morceau de tuile), la jette à cette statue en disant : « Prends garde à toi ! »

¹ Bien des vieillards prononçaient ainsi en 1889. Généralement, on dit Polval.

Aussitôt, la Vierge reçoit le tuileau dans sa main et le donne à l'Enfant. Mais le soldat tombe raide mort. Ce que voyant, ses camarades furent tous effrayés et s'enfuirent en criant : « Dieu vous garde ! » Alors les assiégés, avertis par le bruit, font une sortie et courent sur les ennemis, qui sont complètement battus. »

Ce récit nous paraît trop succinct. Il y a évidemment des circonstances passées sous silence ; autrement certaines particularités ne s'expliqueraient pas.

Ainsi, pourquoi le soldat dit-il en jetant le tuileau : « Prends garde à toi ! » Il fallait bien que la statue eût donné signe de vie d'une manière ou d'une autre, — par exemple, qu'elle eût parlé, qu'elle eût donné l'éveil. — On conçoit alors et le geste sacrilège et l'insolente réflexion qui l'accompagna. De même, la parole « Dieu vous garde ! » indique bien que des choses insolites venaient de s'accomplir. Enfin la mort du soldat n'explique pas suffisamment, soit le cri de frayeur, soit la fuite précipitée de l'ennemi.

Pour compléter ce récit, nous n'avons qu'à recueillir les traditions.

Les traditions présentent assurément des divergences : cela se conçoit et s'explique facilement, quand il s'agit d'un fait merveilleux, qui remonte à plusieurs siècles.

Ces divergences toutefois ne dénaturent le fait essentiel en aucune façon : toutes respectent le fond, elles ne portent que sur des circonstances accessoires. On ne saurait donc s'autoriser de ces variétés de détail pour s'inscrire en faux contre le fait lui-même.

Une tradition nous dit — et avec raison croyons-nous — qu'à l'arrivée de l'ennemi, la Vierge poussa ce cri : « Au guet ! au guet ! la ville est prise ! » Réveillée par ce cri puissant, la garde à son tour fit mettre la garnison sur pied. C'est à ce moment qu'un soldat ennemi lança le tesson à la face de la Vierge. L'Enfant Jésus, ajoute cette tradition, désireux d'épargner l'insulte à son auguste Mère, saisit le tesson au passage et frappa de mort le

téméraire. Cette variante ne détruit pas le récit de M. de Vendières.

Ce serait donc dans les paroles proférées par la statue qu'il faudrait chercher la raison du vocable sous lequel nous l'invoquons. Elle avait fait le guet, comme elle le fait toujours autour de ceux qui mettent en elle leur confiance ; elle avait donné l'éveil à la garde ou aux guetteurs, comme elle le donne à ses enfants, quand l'ennemi veut les surprendre.

Les autres récits, que nous avons entendus, ne sont qu'une altération de la note de Vendières ou de la tradition, que nous venons de rapporter et quelquefois un mélange des deux ; c'est pourquoi il nous paraît inutile de les relater.

I

EPOQUE DE LA DÉLIVRANCE.

Cette question n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés, à cause de la disparition des documents antérieurs à 1672. Nous allons exposer les différentes opinions ; nous les discuterons et nous laisserons à chacun toute liberté de choisir celle qui lui paraître plus plausible.

Première opinion : XII^e siècle. — La note de M. de Vendières, citée plus haut, fait remonter la délivrance de la ville de Bar au XII^e siècle. M. l'abbé Goujet ¹, ancien curé de la ville haute de Bar (décédé curé de St-Sauveur de Verdun), partage cette opinion « avec une confiance qui ne permet aucune contradiction », et, de plus, il fait venir du côté de Verdun les troupes assaillantes.

Il est vrai qu'un historien nous dit « qu'en 1112 des gens de Verdun assaillirent par derrière les gens du comte Regnault de Bar, ce dont il fut grandement blessé, ainsi que le comte de Luxembourg ; d'où s'ensuivit haines et

¹ Discours sur le Pèlerinage de Notre-Dame du Guet, 20 nov. 1855.

inimitiés, qui excitèrent des maux infinis, guerre ouverte entre les Verdunois et les comtes ».

Ces paroles semblent donner grande probabilité à l'opinion de M. de Vendières. Toutefois, nous devons faire remarquer que les luttes, dont parle l'auteur, ne se prolongèrent pas au delà de 1117 et que, depuis cette année jusqu'en 1136, on ne trouve aucune trace de guerre entre les gens de Verdun et ceux de Bar.

Il ne faut pas oublier non plus que le comte Regnault était presque souverain de l'Evêché-Comté de Verdun. En 1129, il faisait bâtir, dans la ville même, la fameuse tour *Courlouve*, afin de maintenir les habitants à l'aide de la garnison renfermée dans cette tour. Il ne l'abandonna qu'en 1134.

La date de 1130, à laquelle on voudrait faire remonter le fait qui nous occupe, ne paraît donc pas justifiée. Les tenants du XII^e siècle pourraient s'arrêter aux années 1112 à 1117 ou bien à l'année 1137. Des luttes entre Verdunois et Barrisiens sont mentionnées par différents auteurs, dans les années que nous signalons.

Feraient-ils cette concession, que la pose de la statue et les draperies accuseraient encore une époque postérieure au XII^e siècle ¹.

Deuxième opinion : XVII^e siècle. — D'autres veulent que la délivrance de Bar n'ait eu lieu qu'au XVII^e siècle.

A l'appui de leur opinion, ils allèguent que, dans les siècles précédents, on ne trouve rien qui fasse soupçonner soit le fait, soit l'existence même de la statue ; tandis qu'à partir de 1672 on se trouve en présence d'une foule de documents, qui mentionnent et la statue et le culte particulier dont elle est l'objet. Ce n'est même qu'à cette époque qu'on voit se manifester la vénération pour cette statue et se répandre le culte de Notre-Dame de la Porte-

¹ Pas de pose droite au XII^e siècle : Vierge assise, type de majesté.

au-Bois. Enfin, à cette époque seulement, on entend s'agiter la question de l'érection d'une chapelle pour abriter la sainte Image.

C'est donc qu'un événement extraordinaire venait de se produire et la piété stimulée voulait se montrer *reconnaissante*.

Ces raisons peuvent avoir quelque chose de spécieux ; mais, quand on les discute sérieusement, elles ne tiennent pas debout.

Si nous admettons que le fait s'est accompli au ^{xvii}e siècle, ce ne peut être, d'après les raisons alléguées, que dans la seconde moitié. Il paraît bien surprenant qu'il ne soit mentionné dans aucun des monuments de l'époque..., et les manuscrits de la fin du ^{xvii}e siècle ne sont pas chose si rare. Il en est un grand nombre, même à Bar, qui relatent des faits d'une bien moindre importance. Nous possédons des procès-verbaux de l'Officialité, qui constatent des faits que nous pouvons appeler *secondaires* ; comment aurait-elle négligé de consigner authentiquement le fait primordial, dont nombre de contemporains seraient venus témoigner ?

A l'encontre de cette opinion, nous pouvons alléguer des raisons d'une incontestable valeur.

Dans une requête, adressée par le Conseil de ville à l'Evêque de Toul¹, le 23 décembre 1674, nous lisons « qu'on a toujours eu une grande vénération pour la Vierge de la Porte-au-Bois ». Les auteurs de la requête n'ont vu ni connu l'origine de cette vénération ; ils l'ont reçue de leurs ancêtres comme un héritage sacré. C'est la pensée qu'ils ont voulu exprimer ; c'est bien évident.

Ils ajoutent qu'au moment où la Porte-au-Bois fut démantelée, on avait pris soin de « conserver l'Image vénérée, de la mettre dans un corps de garde attendant à ladite porte² ».

¹ Arch. munic. BB, 20, f° 321.

² Arch. mun, 1670.

Le culte de Notre-Dame de la Porte-au-Bois était donc entré déjà bien profondément dans les mœurs, pour qu'on prit à cette époque un tel soin de la statue et qu'on vînt la vénérer dans un pareil réduit. D'autres manuscrits nous disent, en effet, qu'on allait en foule vénérer la statue dans le corps de garde et que devant elle deux lampes brûlaient nuit et jour ¹.

Nous convenons sans peine qu'à cette époque le culte de Notre-Dame de la Porte-au-Bois semble se traduire par des actes plus éclatants ; mais ne serait-ce pas parce que la sainte Vierge se montre plus prodigue de merveilles en faveur de ceux qui viennent l'invoquer à la Porte-au-Bois ², ainsi que nous l'entendrons bientôt constater par le Conseil de ville ?

Ces miracles récents ne pouvaient autoriser le Conseil à dire qu'on a toujours eu une grande vénération pour Notre-Dame de la Porte-au-Bois, et surtout ils ne pouvaient être le motif de cette vénération dont on ne connaissait point l'origine.

Troisième opinion : XV^e siècle. — Il est une troisième opinion, qui reporte le fait dont nous nous occupons vers le milieu du xv^e siècle.

René d'Anjou avait succédé à son oncle, le cardinal-duc Louis (1424), bien que le cardinal ne soit mort qu'en 1430. Par son mariage avec Isabelle de Lorraine, René avait uni la couronne ducale de Lorraine à celle de Bar. C'était le but du cardinal en négociant ce mariage.

Bientôt, Antoine de Vaudémont revendiqua la couronne de Lorraine et, pour soutenir ses prétentions, il vint assiéger la ville de Bar (1440). Il allait s'en emparer, lorsque la Vierge de la Porte-au-Bois délivra sa bonne ville de Bar, de la manière que nous avons dit.

¹ Mém. Masson, 1673.

² Supplique du Conseil à l'Ev. de Toul.

L'armée de Vaudémont, entraînée par la panique, fut poursuivie par le duc René d'Anjou. Pour protéger sa retraite, Vaudémont brûla Longeville et d'autres villages aux environs.

Depuis cette époque, la Vierge de la Porte-au-Bois a été honorée d'un culte particulier et, en 1445, on bâtit contre la Porte, dans l'intérieur de la Place, une niche destinée à abriter la statue miraculeuse.

Cette troisième opinion paraît assez plausible. Elle donne une explication acceptable de l'attaque dirigée contre la ville ; elle ne vient pas se heurter contre le style de la statue elle-même.

Et puis, la pensée de déplacer la statue et de lui construire un abri contre la face intérieure de la porte révèle évidemment le désir de la mettre, pour l'avenir, en sûreté contre toute insulte d'un ennemi quelconque.

Ce projet ne dit-il pas à qui veut l'entendre que la statue avait été tout récemment en butte à l'insulte ?

Cette détermination, enfin, n'avait-elle pas, de plus, pour but de permettre aux habitants reconnaissants de témoigner plus facilement leur gratitude à leur puissante Libératrice ?

Le pont-levis présentait bien quelque difficulté. Le soir venu, il n'était pas facile d'aller s'agenouiller devant la sainte Image, comme on en éprouvait le besoin, pour satisfaire au devoir de la reconnaissance. La construction projetée était elle-même déjà une manifestation de cette gratitude, qui remplissait tous les cœurs, pour un insigne bienfait de date récente.

Puissent de nouvelles et plus heureuses recherches amener la découverte de documents plus explicites, qui mettent en plus grande lumière ce point si intéressant de notre histoire locale !

Qu'il nous suffise, pour terminer ce chapitre, de rappeler quelques-uns des vocables les plus usités, sous lesquels la piété aimait à désigner la protectrice de la ville de Bar.

II

VOCABLES.

Dans la suite des années, la statue qui nous occupe a été désignée sous différents vocables.

La seule désignation que nous trouvions dans les plus anciens manuscrits, est celle de « *Notre-Dame de la Porte-au-Bois* ». Ainsi la désignent les actes du Conseil de ville, ceux de l'Officialité et les mémoires des fournisseurs. Cette dénomination a prévalu chez tous jusqu'en 1730 ¹.

Dans les années suivantes, bien qu'on l'ait désignée sous d'autres vocables, le premier n'a pas cessé d'être employé. Ainsi le prouve un mémoire de Ch. Oudinet, relatif à la réparation d'une chasuble, portant la date du 20 janvier 1730, et un mémoire de P. Evon, sacristain, du 6 juillet 1743.

Pour la première fois, nous la trouvons désignée sous le nom de *Notre-Dame du Guet*, dans un mémoire de messes du 1^{er} juillet 1704.

De 1758 à 1764, le prêtre Lacroix libelle ainsi ses reçus : « J'ai reçu de M. Lepaige, directeur de la chapelle de N.-D. du Guet, la somme de soixante-six livres 15 sols, pour célébration des messes fondées dans laditte chapelle par feu M. Alliot ². »

D'autres fois, c'est simplement « *la Vierge* », comme on peut le voir dans des mémoires pour fourniture de cire (11 janvier 1744 et 24 janvier 1746 du cirier Gillet) ³. — Ainsi la désignent aussi La Sève, 4 juillet 1753 et 10 juin 1760 ; Lacroix, 1758 à 1760 ; et Bardot, en 1762.

D'autres fois, elle est appelée « *Notre-Dame de la Paix* », notamment dans un reçu de Claude le Roy et de François le Roy, maçons à Bar, en date du 9 mai 1675, et dans un

¹ Arch. mun. et départ. GG, 1. 2. 6 : N.-D. de la Porte-au-Bois. V. Pièces justificatives 1.

² *Id.*

³ Arch. munic. : N.-D. de la Porte-au-Bois, 1, 2, 6.

procès-verbal d'élection de Contrôleur et de Directeur de la chapelle en 1711 et dans les reçus donnés par le prêtre Michelot pour l'année 1755 et pour les années 1762 à 1764.

On l'appelle aussi « *la bonne Vierge* ». « J'ai reçu de M. Lepaige, directeur de la chappelle de la bonne Vierge, la somme de trente-trois livres, à compte de ce qui est dû pour un ornement. — Fait à Bar le 17^e de may 1734. Le Maire. »

Enfin, c'est la sainte *Vierge de la Porte-au-Bois*. Ainsi la désignent Cl. Evon, le 3 janvier 1732, — Michelot, le 4 septembre 1737, — Robert, prêtre et haut vicaire de St-Maxe, 23 janvier 1756.

En terminant, nous ajouterons que, sans doute pour qu'on ne la confonde pas avec d'autres statues, on la trouve quelquefois désignée sous les noms de : « *N.-Dame de Paix à la Porte-au-Bois*, et la *S^{te} Vierge de la Ville-Haute* ». Ainsi P. Evon, 8 février 1730, 6 juillet 1743, — et Michelot, 8 may 1758¹.

Ces différentes dénominations sont une preuve frappante de la popularité de Notre-Dame du Guet au XVIII^e siècle, comme aussi de la piété simple et affectueuse avec laquelle on l'honorait. Puisse cette piété se perpétuer à travers les siècles et daigne Notre-Dame être toujours *Notre-Dame du Guet* et *Notre-Dame de Paix* !

¹ Pour toutes ces dénominations, voir Archives munic., l. 5 et 6.





Notre-Dame du Guet au XV^e siècle



I

LA STATUE SUR LA FACE INTÉRIEURE DE LA PORTE-AU-BOIS.

La statue de Notre-Dame du Guet, primitivement placée à l'extérieur de la Porte-au-Bois, fut descendue en 1445 et, pour se trouver à l'abri des insultes des ennemis aussi bien que pour être mieux en vue, replacée dans une niche adossée au frontispice intérieur de la porte.

Là, elle devint l'objet d'un culte tout particulier. C'est que la délivrance de la ville n'avait été que le premier anneau d'une longue suite de merveilles, comme nous le verrons dans la suite.

Les choses restèrent en l'état jusqu'en 1670. A cette époque, Louis XIV ayant ordonné le démantèlement de la place de Bar, toutes les tours, à l'exception de la tour dite « *Tour de l'Horloge* », furent abattues. Celle de la Porte-au-Bois subit le sort commun.

La statue vénérée fut descendue de son piédestal et reléguée dans un corps de garde, voisin de la porte. Dans ce réduit, comme à la place d'honneur, où on l'avait placée précédemment, l'image vénérée de Marie recevait les hommages des fidèles ; elle répondait à ces témoignages de confiance par des bienfaits extraordinaires.

Ses générosités inspirèrent bientôt la pensée de la sortir de ce peu convenable sanctuaire et de la placer dans un autre plus décent.

II

PROJET D'UNE NOUVELLE NICHE.

ADJUDICATION DES TRAVAUX.

Le 16 juin 1673, le Conseil de Ville délibéra que l'on construirait au-dessus de la Porte-au-Bois — dont la tour avait disparu — une muraille de la longueur de ladite porte, de quinze pieds environ. Au milieu de cette muraille on ferait une niche, conforme à un modèle présenté par le sculpteur François Humbert, et la statue serait placée dans cette niche, de manière à être tout à fait en vue ¹.

Quelques semaines après, le maire Yel, sur l'avis des gens du conseil et des notables, sur les conclusions des sieurs Avocat et Procureurs généraux, nomma les conseillers Camus et Gérard, en qualité de commissaires, pour examiner en quel état se trouvaient la Porte-au-Bois et les lieux en dépendant, faire un rapport par écrit et déterminer la hauteur à laquelle la sainte Image pouvait être placée pour la satisfaction du peuple qui accourait de toutes parts.

« A cet effet, ajoute la délibération, le sieur Gérard se retirera auprès du sieur Morel, prévost de Bar, pour tâcher, par son intermédiaire, d'avoir permission des puissances supérieures d'assurer les lieux et d'y pouvoir faire une chapelle à l'honneur de la très sainte Vierge ². » Quand les sieurs Camus et Gérard auront déposé leur rapport, il sera plus amplement délibéré.

Cette délibération nous apprend aussi que, même dans le corps de garde, un tronc se trouvait placé près de la statue. C'était le même tronc qui se trouvait au-

¹ Archives mun., B, 20, f. 108.

² Reg. B, 20, f. 115.

dessous de la niche avant le démantèlement de la Porte. La présence de ce tronc et les nominations, qui vont être faites relativement à l'administration des deniers provenant des aumônes, sont des preuves irrécusables de la popularité dont jouissait Notre-Dame de la Porte-au-Bois. — Ainsi s'exprime le Conseil : « Cependant, comme il y a un tronc auprès de ladite image et que plusieurs personnes y font des charités et aumosnes, il a été résolu que la Ville aura la direction du tronc et des aumosnes. Mais le sieur Vyart, assesseur, qui a eu la direction du tronc jusqu'à présent, sera prié de la conserver jusqu'à ce qu'autrement il soit pourvu. »

Le jour même Vyart fut commis pour Receveur et le sieur Gérard pour contrôleur du tronc et des aumônes.

Le dimanche suivant, les travaux de maçonnerie à exécuter à la Porte-au-Bois furent publiés au prône de la messe paroissiale, dans l'église Notre-Dame, et, le 28 juin, Claude Guillet prit l'adjudication, moyennant 675 fr. barrois. Conformément au cahier des charges, il devait fournir à ses frais toutes choses nécessaires, tant pierres de taille qu'autres, excepté la niche. Toutefois, il pouvait prendre des matériaux dans les démolitions de la Porte-au-Bois, ou d'autres parties des remparts, à la condition que ces matériaux seraient charroyés à ses frais et dépens. Dans le cas où il fournirait de la pierre de taille, elle devait lui être payée au prix d'achat, le transport demeurant à sa charge ¹. — En réalité la somme de 675 fr., montant de l'adjudication, ne représentait que le prix des transports et de la main-d'œuvre.

Guillet négligea quelque peu de se mettre à l'œuvre ; le Conseil s'en émut et il décida de faire sommation à l'adjudicataire de rendre incessamment les travaux faits et parfaits. La sommation produisit son effet ; le travail fut terminé pour le mois d'octobre.

¹ Archives munic. N.-D. de la Porte-au-Bois, 1. 1-3.

Le 9 octobre, on fit la réception des travaux et aussitôt on passa un nouveau marché.

Fr. Humbert s'engagea à construire une contretable conformément au devis paraphé par lui et par Vyart. Cette contretable, dit le marché, sera posée à la face du fond, ou au pied de l'image de Notre-Dame ; elle aura quinze pieds de long dans le devant et, entre les jambages, sera l'auvent qui doit être construit. D'un côté de l'auvent, on laissera une porte pour entrer dans la sacristie ; de l'autre côté, on fera une forme de pareille porte dans laquelle il y aura une armoire. Au-dessus des portes, il sera ménagé une petite ouverture pour éclairer l'autel. La contretable d'autel sera logée et enfoncée dans le mur de deux pieds environ ; c'est pourquoi le mur sera démoli de la même épaisseur et réparé dans toute la longueur des murailles, sauf aux côtés de l'auvent.

Selon la teneur du même marché, Humbert était aussi obligé de placer des marbres noirs aux endroits marqués de noir sur le plan et de mettre des colonnes en marbre poli et luisant, au nombre de dix avec celles du milieu. Pour tous ces travaux, Vyart devait donner 700 francs barrois au fini de la besogne ¹. En réalité il versa 725 fr.

Le mode de paiement subit quelques modifications. Humbert n'était pas riche, il ne pouvait faire beaucoup d'avances. Il demanda donc qu'on lui versât 200 fr. au jour où il commencerait les travaux, 300 fr. quand il en aurait fait la moitié et 200 fr. quand tout serait terminé. Il fut fait droit à sa demande et il se mit aussitôt à l'œuvre ².

Au printemps de 1674, les idées premières se modifièrent et ce ne fut plus seulement un autel abrité par un auvent qu'il fut question de construire, mais une véritable chapelle.

¹ Arch. mun. GG, I. 4.

² R. 21, f. 24.

III

PROJET DE CHAPELLE. — DEMANDE D'ÉRECTION.

Le Conseil de Ville abonda dans ce sens ; il vota la délivrance des chênes pour aider à la construction d'une chapelle. — L'année suivante, il mit à la disposition de l'entrepreneur les fers provenant de la démolition de la tour de la Porte. En même temps, sur la proposition du syndic, le Conseil décida de demander à l'Evêque de Toul l'autorisation nécessaire, pour ériger une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de la Porte-au-Bois. La requête intéressera le lecteur ; elle lui montrera l'antiquité du culte de Notre-Dame et les raisons particulières qui inspiraient la pensée de bâtir une chapelle (1^{er} avril). Nous la rapportons dans son intégrité.

REQUÊTE DU CONSEIL DE LA VILLE DE BAR
A MONSEIGNEUR.

*Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime
Evêque et Comte de Toul.*

« Supplie le syndic de la ville de Bar, disant que par ci-devant il y avait une image de la très sainte Vierge dans une niche au-dessus de la Porte-au-Bois de cette ville, pour laquelle *on a toujours eu une grande vénération* et qu'en l'année 1670, ladite porte ayant été démolie par ordre de Sa Majesté, quelques personnes dévotes auraient pris le soin de conserver ladite image et la mettre dans un coin d'un corps de garde, au-dessus de la porte, dans lequel temps plusieurs personnes ayant fait leurs prières devant cette image, pour obtenir de Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge, du soulagement dans leurs infirmités, *elles en auraient ressenti des effets miraculeux et une prompte guérison de maux incurables* ; de

¹ B, f 20, 206 et 321.

quoi il y a information et procès-verbal dressé par M. l'Official de Bar, ce qui aurait d'autant plus augmenté la dévotion, non seulement des bourgeois, mais encore des peuples voisins et fait prendre la résolution aux habitants de ladite ville de construire une chapelle et y ériger un autel pour la gloire de Dieu et de la sainte Vierge, par la permission de Monseigneur.

Ce considéré, il requiert qu'il plaise à Monseigneur permettre aux habitants de construire ladite chapelle, ériger un autel en icelle pour y célébrer le service divin, et apposer un tronc pour recevoir les aumosnes et charités qui s'y pourront faire, pour les deniers en provenant être employés tant à la construction et décoration de ladite chapelle qu'au service divin qui s'y fera. Que pour cet effet, il sera permis au maire et gens du conseil de ladite ville de choisir annuellement ou de trois ans en trois ans, deux personnes notables de ladite ville, l'une d'icelles pour receveur, l'autre pour contrôleur ; lesquels d'année à aultre, ou de trois ans en trois ans, ainsi qu'il sera jugé le plus à propos, rendront compte des deniers provenant desdites aumosnes par devant ledit maire et gens dudit conseil, ledit sieur official de Bar présent ou dûment appelé, ou tel autre qu'il plaira à mondit Seigneur commettre, pour que lesdits deniers ne puissent être divertis, ni employés à aucun aultre usage qu'à celui ci-devant dit, et il continuera ses prières pour la santé et conservation de Monseigneur.

Signé : Ch. LELIEPVRE. F. GÉRARD ¹.

La requête, rédigée en conseil, fut remise à l'Official de Bar pour être transmise par voie hiérarchique à l'Evêque de Toul.

¹ BB, 20, f. 321.

IV

DIFFICULTÉS.

Pour des motifs qu'on ne nous fait pas connaître, l'Official la retint. Informé de cette manière d'agir, le Conseil la réclama, et comme l'Official refusait d'en faire la restitution, il fut délibéré le 19 avril qu'on ferait assigner l'Official pour l'obliger à la rendre ¹.

L'affaire traîna en longueur ; car le 13 juillet une nouvelle délibération fut prise sur le même sujet. Enfin le 12 décembre, le syndic déclara être rentré en possession et le Conseil s'arrêta au parti de faire remettre sa demande à l'Evêque par voie indirecte. « Elle sera envoyée, dit-il, à M^{lle} Morel, qui habite Toul, avec prière de la remettre à qui de droit ². » La personne à qui le conseil donnait sa confiance y répondit de la façon la plus satisfaisante ; s'acquitta de sa mission avec plein succès. Nous en avons la preuve dans les remerciements qui lui sont votés le 24 décembre.

Il ne faut pas nous étonner outre mesure de la réserve de l'Official. Outre que les chanoines de St-Pierre pouvaient bien ne pas être étrangers à sa détermination, nous croyons trouver dans les circonstances une raison et plus sérieuse et plus légitime.

En toute cette affaire, le Conseil ne paraît être que le porte-voix des exigences populaires. A cette époque, en effet, il n'était bruit que de faits extraordinaires accomplis près de la statue vénérée. L'Official, comme c'était son devoir, se tenait sur la réserve ; il évitait de se prononcer sur des faits à l'occasion desquels il multipliait les enquêtes et informations, dans le but de les soumettre à l'approbation épiscopale. En retenant la supplique du

¹ Reg. B, 20, f. 213.

Conseil, il était dans son droit, il faisait son devoir d'Official ¹.

N'avons-nous pas eu à constater la même réserve, disons mieux, la même sagesse, lorsqu'il s'est agi, dans ces derniers temps, des apparitions de la Salette et de Lourdes, ainsi que des faits extraordinaires qui ont été la conséquence et la preuve tout à la fois de ces apparitions ? Comme dans la circonstance qui nous occupe, c'est la voix populaire qui a comme forcé la main au clergé. Dans les premiers moments, celui-ci suivait attentivement les événements ; il les étudiait ; mais il se gardait avec soin d'émettre un jugement et d'abonder à la légère dans le sens de la foule.

La bonne grâce avec laquelle l'Official s'est prêté quelque temps après à la bénédiction de la chapelle prouve bien qu'il n'y avait, dans la circonstance, aucun mauvais vouloir de sa part. En tous cas, si la bonne intelligence avait cessé un instant d'exister entre l'Official et le Conseil de Ville, elle fut bientôt rétablie, comme nous le verrons dans la suite.

¹ C'est le même chanoine, M. Saleur, qui établit, en la collégiale St-Pierre de Bar, la confrérie des Agonisants. Erigée en 1680, cette confrérie fut confirmée par une Bulle d'Innocent XI, du 2 novembre 1688. Elle existe encore.





Erection de la chapelle de la Porte-au-Bois

Autorisation épiscopale. — L'Evêque de Toul fit le meilleur accueil à la requête du Conseil de Ville, et le 18 décembre 1674 il adressait au Syndic une Ordonnance qui autorisait la construction de la chapelle. Communication fut faite de cette Ordonnance le 24 décembre. Elle causa une grande joie, car elle donnait satisfaction à des désirs bien légitimes.

Le jour même de cette publication, Louis Minot, frère du sieur de Merville, remettait à Claude Yel plusieurs ornements.

Le 7 janvier 1675, M^{lle} de Mussey offrait deux couronnes d'argent : une pour la Vierge et l'autre pour l'Enfant-Jésus.

Le 25 janvier 1675, Pierre Alliot, médecin, et le même Louis Minot, donnaient au maire un ciboire, un Melchisédech enrichi de pierreries, argent vermeil doré, avec une niche pour poser le Saint Sacrement.

Nomination d'un chapelain. — Entre temps, le Conseil avait décidé de nommer un chapelain. Or, depuis deux ans environ, un vicaire de la Collégiale St-Pierre, l'abbé Masson, s'occupait tout particulièrement de Notre-Dame de la Porte-au-Bois. Avec les ressources que la piété mettait à sa disposition, il entretenait jour et nuit plusieurs lampes devant la statue. Témoin le mémoire du 9 avril 1674 à M^{me} Vyart la mère : « Depuis le 7 février jusqu'aujourd'hui 9 avril, notre servante a usé pour la chapelle de la Vierge trois pintes d'huile. » Le 21 mars de

cette même année, Claude Landré avait aussi fourni dix chopines d'huile pour la Vierge.

L'abbé Masson sollicita cet honneur, et le 14 janvier 1675, le Conseil fit droit à sa requête.

Bénédiction de la chapelle. — Qu'était cette chapelle ? — Puisque dès le 15 janvier 1675 — c'est-à-dire trois semaines après la publication de l'Ordonnance épiscopale — le chapelain Masson y faisait transporter la sainte Image pour donner satisfaction à de pressantes sollicitations, il ne s'agissait pas de construction, mais d'aménagement.

Le 18 mars, il parut que l'on pouvait procéder à la bénédiction. Le Conseil délégua le Syndic pour prier l'Official de faire la bénédiction le 22 mars, « iour de vendredi, afin qu'on puisse célébrer le lendemain *samedi, iour dédié à la S^{te} Vierge* ». Le Conseil assista en corps à la cérémonie.

Le 23 mars, la messe fut chantée solennellement à la chapelle. M. l'Official « fit une belle instruction à la satisfaction de tous ».

Cette cérémonie donnait à la piété une certaine satisfaction ; mais elle parut insuffisante pour répondre aux faveurs dont la sainte Vierge se montrait prodigue. C'est pourquoi le Conseil résolut de provoquer une éclatante manifestation. Il fit prier tous les corps ecclésiastiques de la ville de se transporter processionnellement dans la chapelle au jour de la Pentecôte. Il invita le doyen de St-Maxe à dire la messe, « le tout en actions de grâces et pour implorer le secours de la sainte Vierge, mère de Dieu. » A l'occasion de cette solennité et pour lui donner un plus grand éclat, il fut délivré quatre livres de poudre.

Fondations. — Pour assurer le culte dans la chapelle de Notre-Dame, des âmes chrétiennes eurent la bonne pensée d'établir des fondations perpétuelles. En voici la liste :

XVII^e SIÈCLE

1. 27 avril 1676. Le sieur Chevreux, bourgeois de Bar, fait donation à la chapelle *Notre-Dame de Paix*, érigée à la Porte-au-Bois, d'une somme de 500 francs barrois pour une messe de *requiem* de « quinze jours à aultre ».

2. 1^{er} septembre 1678. P. Alliot et sa femme donnent 500 fr. avec charge de 26 messes basses.

3. 12 avril 1681. Le sieur de Mussey donne 500 fr. plus 150 fr. un peu plus tard.

Il y eut encore d'autres fondations dont nous ne savons pas le détail, puisqu'un mémoire de Fr. Minel, chapelain de St-Maxe, nous atteste que ce prêtre acquitta *cent messes fondées* pour lesquelles il a reçu 50 fr., à raison de 10 sols par messe. Nous pouvons bien supposer que le chapelain Masson devait, lui aussi, acquitter quelques messes fondées.

XVIII^e SIÈCLE

4. En 1713, les héritiers de Anne Malaisé donnent 800 francs barrois pour fonder 26 messes, qui devaient être acquittées le dimanche.

5. 20 octobre 1713. Un anonyme établit quatre messes basses à perpétuité.

6. 8 mars 1720. J.-P. Alliot, ancien commissaire des guerres, donne un huitième dans les prés et terres situés à Lunéville ; ce huitième fut vendu pour 1.500 fr. Les messes devaient être dites à raison de 15 sols par messe. D'autres sommes furent ajoutées par la famille Alliot. Des reçus du sieur Colliquet, chanoine de St-Maxe (1743), et du chanoine Alliot (1751) établissent que les messes des Alliot s'élevaient au chiffre de 104.

7. 16 septembre 1720. François Mathieu donne un capital de 610 fr.

8. 23 juin 1721. François et Nicolas Desgillet donnent 500 fr.

9. 27 juillet 1724. J.-B. Bordat lègue par testament

11.000 fr. pour une messe tous les dimanches et fêtes à 11 h. $\frac{1}{2}$ précises. Cette fondation du chanoine Bordat fut érigée en bénéfice par l'Evêque de Toul.

10. 5 août 1738. Claude Jaquet, vigneron de Véel, donne un capital de 155 livres.

11. 25 juillet 1737. Gabriel Théry, seigneur de Couvonges, donne 300 fr.

12. 17 janvier 1741. Charles de Colliquet, chanoine de St-Maxe, capital de 1.500 livres.

13. 14 janvier 1750. Dame Thérèse de Vyart, veuve de Charles du Tertre, donne un capital de 1.000 fr.

14. 14 septembre 1753. D^{lle} Gabrielle de Maillet donne 155 fr. pour cinq messes basses à perpétuité.

Outre les fondations de messes, il y eut aussi nombre de dons manuels : tableaux, argent, bague enrichie de diamants (vendue pour 108 fr. 10 sols).

Messes et communions. — Les générosités faites en faveur de la chapelle de la Porte-au-Bois sont une preuve convaincante que Notre-Dame tenait une grande place dans le cœur des Barrisiens. Ce n'est pas la seule.

Les pratiques chrétiennes, accomplies dans la chapelle, disent aussi combien grande était la confiance des fidèles et des prêtres. On peut s'en rendre compte en examinant les différents mémoires concernant la fourniture des pains d'autel.

Un mémoire de Regnault, fournisseur, nous fait connaître que du 23 mars 1675 au 1^{er} janvier 1676, il a été fourni 1.450 grandes formules et 3.400 petites hosties. — Et à cette époque, les fidèles n'étaient pas à la communion quotidienne. Ces chiffres se représentent pendant une longue suite d'années.

L'essor que prenait le culte de Notre-Dame de la Porte-au-Bois inspira le projet d'établir une cure à la Ville-Haute et, pour faciliter l'érection de cette cure, on agita la question de la translation de la sainte Image dans l'église St-Pierre. Pendant cinq ans, l'affaire resta en

suspens. Le 14 novembre 1687, les Vicaires capitulaires de Toul nommèrent à la nouvelle cure Adrien Varin, chanoine de St-Pierre. Le roi confirma la nomination le 16 avril 1688 et le titulaire prit possession le 29 décembre. Mais l'érection de cette cure avait soulevé de telles difficultés entre les Chapitres de St-Pierre, de St-Maxe et le curé de Notre-Dame que, sur les instances de Mgr de Bissy, évêque de Toul (venu à Bar pour visiter la collégiale St-Pierre), — 1696 — Louis XIV permit que Varin jouît de son canonicat sans exercer les fonctions curiales.

Les Malades. — Dans le *Pouillé* du Barrois, M. de Maillet dit que « Notre-Dame de la Porte-au-Bois n'avait pas cessé d'être l'instrument de grandes merveilles ».

L'Officialité a-t-elle cessé ses enquêtes relatives aux guérisons merveilleuses ? ou bien, le malheur des temps a-t-il fait disparaître les procès-verbaux rédigés par elle ? nous ne savons. Ce que nous avons vu au cours de cette guerre, en ce qui concerne les archives paroissiales ou autres, nous autorise à supposer la disparition des registres concernant la chapelle de la Porte-au-Bois.

Notre-Dame du Guet en 1794

Avant que la Terreur semât partout en France la crainte et l'horreur, les églises avaient été fermées et le culte catholique aboli. Néanmoins, chose étonnante, à la veille de la chute du Comité de Salut public, Notre-Dame de la Porte-au-Bois était encore debout et sa chapelle ouverte. La sainte Image avait traversé, sans subir aucun outrage, les terribles années 1791, 1792, 1793, et les divers ornements de la chapelle avaient été respectés.

Ce ne fut que le 9 thermidor an II, qu'on se hasarda d'en finir avec ce qu'on appelait en jargon révolutionnaire « *le fanatisme religieux* ».

Deux commissaires, Claude Lepaige et Pierre-Henri Badelle, procédèrent à l'inventaire, « après avoir fait

briser les objets de fanatisme inutiles ». Ils s'étaient adjoint des mercenaires pour renverser la statue miraculeuse.

D'après les récits de l'époque, les misérables auraient jeté autour de la statue les cordages dont ils s'étaient munis ; puis, tirant tous ensemble d'un mouvement violent, ils auraient arraché de son piédestal la statue qui, cédant à l'effort, tomba la face contre le pavé. Dans la chute, la tête fut séparée du tronc, le bras gauche cassé, la main du divin Enfant, — qui tenait le tuileau — séparée du corps ; voilà le résultat du sacrilège attentat.

J. Birglin, marchand, qui avait épousé Françoise Evon, nièce de Cécile La Sève, gardienne de la chapelle, recueillit et transporta chez lui la tête de la statue de la Porte-au-Bois. « Cette relique fut placée sur un autel improvisé, dans une chambre où n'étaient admises que les personnes initiées et, tous les dimanches, les pieux affidés se réunissaient pour chanter ou pour réciter les Litanies de la Sainte Vierge et continuer dans l'ombre, en attendant des jours meilleurs, ce culte filial que les plus violentes persécutions ne réussirent pas à déraciner du cœur du peuple.

Les choses restèrent en l'état pendant onze ans environ. Après ce laps de temps, Notre-Dame fut remise en honneur.

Transfert de la Statue, 1805

Le vénérable M. Rollet, chanoine de St-Maxe et curé de la paroisse, avait été déporté sur les pontons de Rochefort. Sitôt libéré, il revint à Bar et sa première préoccupation fut de faire reflourir le culte de Notre-Dame.

Dès 1805, il fit relever et réparer la statue. Le Conseil d'Administration de la paroisse, réuni le 23 mars 1806, nous dit « que la piété des fidèles ayant voulu exposer à l'hommage du public la statue de la Sainte Vierge, connue sous le nom de *Notre-Dame du Guet*, — qui était sur la

porte de cette ville, appelée la Porte-au-Bois — cette statue, réparée convenablement, a été placée dans la chapelle qui était ci-devant celle du Saint-Sacrement ». *Délibération*, 1806.

Aucun incident à noter pendant près d'un demi-siècle.

En 1853, M. l'abbé Rénel, curé de la paroisse, eut l'idée d'organiser dans la ville une loterie (à l'aide de laquelle il réalisa une somme de 1.200 fr.), dans le but d'offrir à Notre-Dame un autel digne d'elle.

M. Forgeot, sculpteur, fut chargé d'exécuter le plan de M. Maxe, architecte.

Le 4 janvier 1854, M. Rénel mourait victime de la variole, contractée au chevet d'un malade.

M. l'abbé Goujet, son successeur, eut la joie de mener à bonne fin l'entreprise, — et le 21 novembre, Mgr Rossat, évêque de Verdun, bénissait solennellement l'autel de Notre-Dame.

Pour remplacer les fondations anciennes, M. Goujet ouvrit une souscription qui recueillit 1.800 fr. Vu le taux d'alors, on put établir une messe basse chaque samedi. (Décret, 20 janvier 1857.)

A la demande de M. l'abbé Daussure, par lettre du 15 novembre 1857, Mgr Rossat daigna fixer la fête de Notre-Dame du Guet au 21 novembre, avec faculté de la transférer au dimanche suivant, et recommanda de chanter aux Vêpres les Litanies de la sainte Vierge, avec l'invocation trois fois répétée : *Regina pacis, ora pro nobis*. C'est l'invocation qui est gravée sur l'autel.

Depuis lors, la piété des Barrisiens s'est affirmée par des démarches particulières, par des ex-voto, par des dons modestes et de formes variées. Des faveurs temporelles ont été obtenues et la confiance était restée intacte malgré la vague de scepticisme qui semblait vouloir submerger la France lors des lois spoliatrices, quand survint en août 1914 l'effroyable guerre.



Le culte rendu à N.-D. du Guet durant la guerre de 1914-1918



Comme l'enfant se réfugie près de sa mère quand survient l'orage, ainsi se pressèrent autour de l'autel de Notre-Dame du Guet les familles chrétiennes de Bar, lorsque fut signifié l'ordre de mobilisation. Les visites particulières étaient incessantes durant le jour ; le soir venu avait lieu la prière publique ; elle ne cessa qu'avec la guerre.

Le dernier dimanche d'août 1914, avec l'autorisation de Monseigneur l'Evêque et sous sa présidence, eut lieu le premier office solennel en l'honneur de Notre-Dame du Guet. Durant la semaine qui suivit, nos troupes en retraite firent affluer sur Bar des convois multiples d'émigrés. Dans la nuit du 5 au 6 septembre, on entendit plus rapproché que jamais le bruit du canon. Nombre de Barriens avaient quitté la ville, les jours précédents. Le lamentable défilé des exilés, leurs récits terrifiants, le bruit de la mitraille, le départ précipité des ambulances étaient loin de soutenir la confiance. Tous s'attendaient à l'invasion. Le village de Fains avait été évacué par ordre, au cours de la journée. Aussi, quand, à 5 heures du soir de ce dimanche 6 septembre, sonna l'office de Notre-Dame du Guet, la foule silencieuse monta si nombreuse,

que la vieille Collégiale Saint-Pierre ne put lui donner abri. Il fallut laisser ouvertes les grandes portes du parvis.

En face d'un péril si imminent et d'une si profonde consternation, Monseigneur l'Evêque, venu pour visiter les ambulances de Bar et de la région, voulut parler et rendre à cette foule angoissée le courage et l'espoir. Sa foi, sans limites comme celle du Centurion, lui fit affirmer l'impossible aux yeux des hommes. Et, au Ciel, ce soir-là, le Seigneur dût redire aux Apôtres ce qu'Il leur avait dit aux jours de sa vie mortelle : « Je n'ai jamais trouvé une si grande foi en Israël. » Il remit la ville de Bar aux mains de sa céleste Protectrice. Le 6 septembre fut la journée du Vœu.

Le lendemain, l'ennemi était arrêté dans sa marche victorieuse et, le 12 ou le 13, il était refoulé au delà de de Clermont-en-Argonne. A partir de ce moment, la confiance renaissait, mais que de fluctuations dans les espoirs au cours des quatre années suivantes !

Ce qui ne subit point de fluctuations, c'est la confiance des Barrisiens, soutenus et encouragés par leur Evêque.

Le 12 septembre 1915, on fêta l'anniversaire de la victoire de la Marne : messe avec assistance pontificale ; à 2 h., cortège organisé par la Ligue patriotique des Françaises ; à 3 h., office en plein air, sur l'esplanade du Château avec prédication par Monseigneur l'Evêque, puis défilé jusqu'au cimetière et prière sur les tombes militaires. En ces jours-là, on espérait des succès immédiats et définitifs ; ils ne furent que partiels et passagers.

Vinrent les journées sanglantes et les nuits d'horreur où travaillaient les taubes. En 1916, le 21 février, le 1^{er} juin jour de l'Ascension, les 16 et 17 juin, — en 1917, le 30 mai, les 4, 5, 28, 30 septembre et le 2 octobre, — en 1918, le 23 octobre, Bar était ébranlé par de terribles secousses. Les alertes continuelles énervant nombre d'enfants, de malades, de vieillards, la population fut réduite à quelques milliers de personnes ; mais l'office

de Notre-Dame du Guet ne cessa jamais, et belle et recueillie toujours fut l'assistance des Barrisiens et des émigrés courageux, qui restèrent malgré tout.

Plus puissamment que la plus éloquente des paroles humaines, la voix formidable des obus meurtriers faisait comprendre qu'il fallait, à tout prix, se tourner vers Celui qui est le Maître des événements et qui s'appelle aussi le Dieu des armées.

Ah ! elles sommeillaient depuis longtemps, les vieilles traditions barrisiennes sur la délivrance miraculeuse de la Cité ! A part quelques familles, où l'on cultive encore les souvenirs du pays barrois, la généralité semblait connaître de nom seulement Notre-Dame du Guet et ne recourait à son patronage qu'en la solennité du 21 novembre.

Mais, dès le jour de la mobilisation, à plus forte raison quand la guerre fut déclarée, quand on entendit dans l'Argonne les formidables grondements de l'artillerie, quand l'ouragan s'approcha, chassant devant lui les pauvres émigrés comme l'aquilon pousse les feuilles mortes au fond des bois, — la foi des aïeux se réveilla très vivace, les mères apprirent à leurs enfants la signification du vocable *Notre-Dame du Guet*, les groupes montèrent nombreux implorer la sainte Image et, lorsque le danger imminent fut passé, chaque dimanche nous ramena (et, nous pouvons dire à la date de ce jour, chaque mois nous ramène) la même foule pour redire la même prière et chanter les mêmes louanges à l'adresse de la sainte Libératrice d'autrefois et d'aujourd'hui.

Je ne sais quelle pouvait être jadis l'assistance de la Collégiale Saint-Pierre, aux jours des grandes solennités ; je ne doute pas qu'il y eût foule en des circonstances extraordinaires, comme lors de la translation des reliques de saint Maxe ; mais quel ne serait pas, je m'imagine, l'étonnement des vénérables chanoines de Saint-Maxe et de Saint-Pierre, dont les restes mortels reposent sous nos pieds, — s'ils voyaient leur Collégiale envahie comme

elle l'est depuis tantôt six ans, — s'ils entendaient le *Magnificat*, le *Salve Regina*, les Litanies chantés — non par quelques chantres gagés, mais par une foule pieuse et confiante ! Comme ils seraient heureux de tous ces hommages rendus à Notre-Dame, et comme ils applaudiraient au geste du dernier survivant de leur Chapitre, M. Claude Rollet, offrant un asile à la sainte Image dans leur insigne Collégiale !

Aux temps anciens, quand l'ennemi tentait sournoisement de surprendre la Ville endormie, la statue de la sainte Vierge Marie s'était animée en criant : « Au guet ! » et cette voix du ciel avait mis en déroute les assaillants. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas dire comme nos aïeux, il y a cinq siècles bientôt (huit siècles, suivant d'autres) : *Vox audita est in terra nostra*, une voix s'est fait entendre sur notre terre. Non, les échos de nos vallons n'ont pas retenti au mois de septembre 1914, ni dans la suite de la guerre, de la voix puissante qui criait sur le rempart ; — mais alors que notre terre était secouée par le bruit des plus formidables détonations et que, nuit et jour, on apercevait inopinément des lueurs d'incendie, alors qu'avait disparu tout espoir humain d'arrêter l'avalanche dévastatrice et que, résolu à demeurer au poste, nous attendions l'écrasement ou la captivité, soudain nous étions sauvés. La voix de la bonne Notre-Dame ne s'était point fait entendre, mais sa protection s'était fait puissamment sentir. Elle avait donné à nos soldats trop peu nombreux la vaillance surhumaine et à leurs chefs l'habileté, la prudence, la hardiesse pour arrêter le flot des barbares.

A quelques kilomètres de Bar, les villages étaient en ruines, et Bar demeurait presque indemne. Les bombardements ont fait trop de victimes et causé trop de ruines ; mais qu'est-ce, en comparaison de Verdun !!!

Nous sommes restés libres sur notre sol ; nous n'avons point connu les souffrances de l'émigration, nous avons

gardé presque toutes nos maisons, nos biens, nos habitudes, nos monuments, nos églises.

C'est le dimanche 4 juillet 1920, que les Barrisiens reconnaissants sont convoqués à venir en foule chanter les louanges de Notre-Dame du Guet. Ce jour-là, Monseigneur l'Evêque, au nom des fidèles pèlerins, déposera sur le front de la très sainte Vierge et de l'Enfant Jésus la couronne d'or offerte par la générosité du peuple de Bar, auquel ont voulu se joindre plusieurs émigrés, citoyens d'adoption, et plusieurs familles dévouées à Notre-Dame.





Décret du Couronnement.

RAPHAEL, cardinal MERRY DEL VAL,
*Cardinal-Prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre de
Sainte-Praxède, Archiprêtre de la sainte Eglise patriar-
cale du prince des apôtres, à Rome, Préfet de la Sacrée
Congrégation de la révérende Fabrique,*

LE CHAPITRE ET LES CHANOINES,
Au Révérendissime et Excellentissime Seigneur,
MARIE-ANDRÉ-CHARLES GINISTY, évêque de Verdun,
Salut dans le Seigneur.

A notre Chapitre appartiennent le droit et l'honneur de couronner les saintes Images de la Mère de Dieu, célèbres par l'antiquité du culte qui leur est rendu, ou par le nombre des miracles qu'elles ont opérés. Or, Vous nous avez fait connaître récemment que, dans l'église Saint-Etienne de Bar-le-Duc, est vénérée une insigne image ou statue de la bienheureuse Vierge Marie, dite Notre-Dame du Guet, très souvent invoquée sous le titre de Reine de la Paix, et que, en raison du nombre des miracles et de l'abondance des grâces que cette tendre Mère répand sur ses fidèles serviteurs, aussi bien que de l'antiquité de la vénération dont elle est l'objet, cette statue reçoit des habitants de la cité et de ceux des pays voisins un culte spécial empreint d'une religion profonde. Aussi, obéissant à un vif sentiment de dévotion, Vous avez demandé tant en votre nom qu'au nom du révérend CHARLES HALLOT, chanoine et curé de la paroisse, que l'auguste

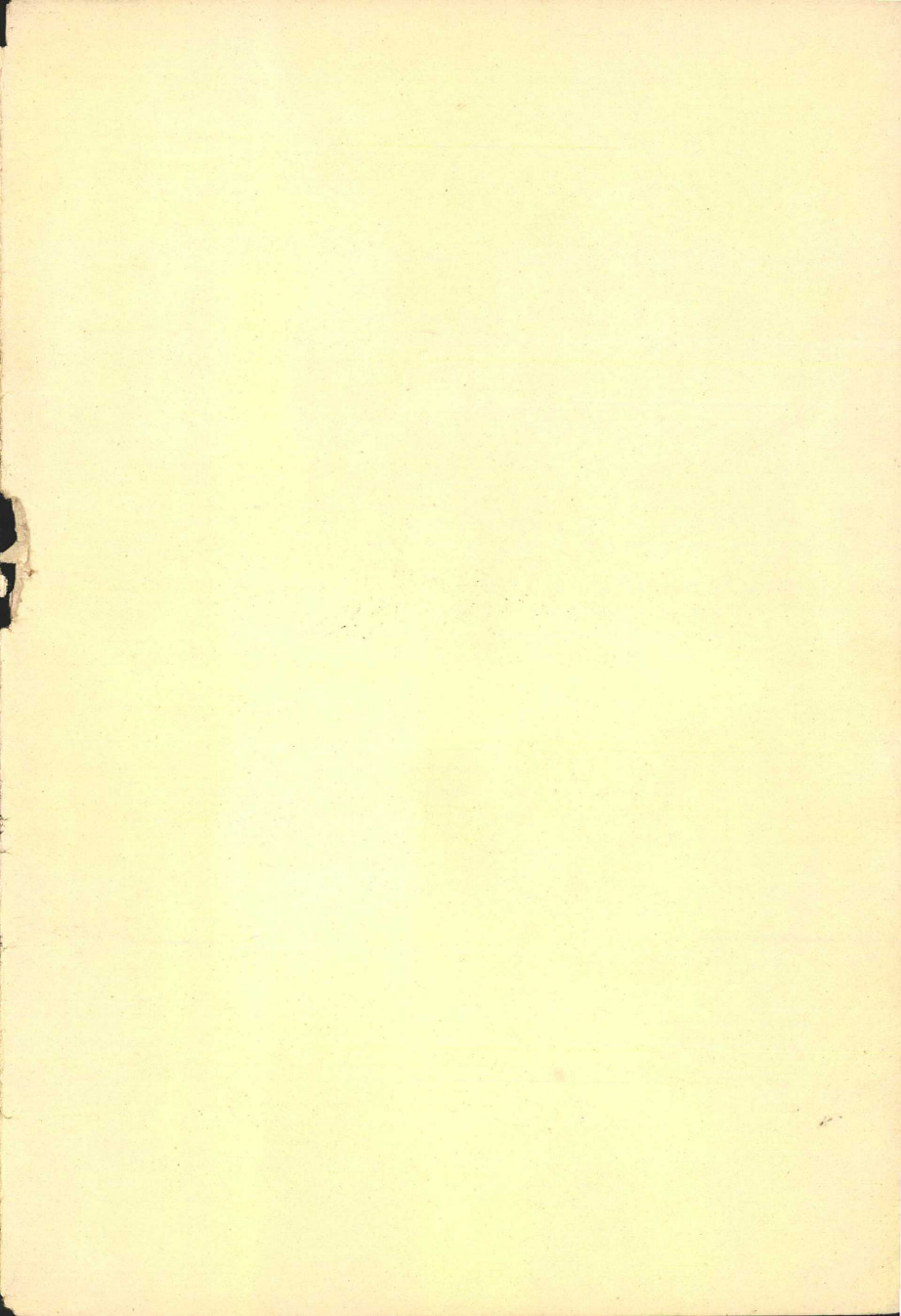
Image reçoive la couronne d'or que notre Chapitre a coutume de décerner aux Images miraculeuses de la Mère de Dieu. Nous donc, mus par un zèle ardent, lorsqu'il s'agit de l'honneur de la très sainte Vierge, toujours attentifs à lui faire rendre en tous lieux les hommages d'une dévotion reconnaissante, et acquiesçant à vos prières, nous nous sommes réunis, le 15 juin de cette année, dans notre salle capitulaire, près Saint-Pierre, au Vatican, et avons pris connaissance de la supplique relative à l'antiquité de cette sainte Image, et à la renommée fameuse de ses prodiges et de ses grâces. Puis, ayant reçu préalablement le vœu favorable émis à ce sujet par le révérendissime seigneur JOS. DE BISOGNO, marquis de Casaluce, doyen de notre Chapitre, nous avons constaté que cette Image réunit toutes les conditions requises pour un couronnement solennel.

C'est pourquoi, pour la grande gloire de la très sainte Trinité, pour l'accroissement de l'honneur de la Mère de Dieu, d'un consentement unanime, nous décrétons et ordonnons que cette sainte Image, dite Notre-Dame du Guet, invoquée aussi sous le titre de Reine de la Paix, reçoive solennellement une couronne d'or. Le couronnement lui-même, au jour choisi par vous, Nous Vous le confions par les présentes, à Vous, Révérendissime et Excellentissime Seigneur, avec faculté, si cela vous plaît, de déléguer un autre personnage, pourvu qu'il soit constitué en dignité ecclésiastique.

Donné à Rome, le 15 juin, octave de la Pentecôte, l'an du Seigneur 1919, du Pontificat de Sa Sainteté BENOIT XV, le cinquième.

JULES MALUZZI, *di Santa Candida*,
chanoine des Actes.

JOSEPH CASCIOLI, *chancelier*.







Notre-Dame du Guet



« Guide, où donc sommes-nous ? »

— « Au bois de Savonnière.

« Capitaine. Avant peu, dans une heure au plus tard,

« Nous serons au fossé qui baigne le rempart

« Où Messire d'Anjou fait flotter sa bannière. »

« C'est son reste à coup sûr ! Celle de Vaudémont,

« Au lever du soleil, paraîtra sur le mont...

« Mais chut ! »

Ces mots étaient échangés à voix basse
Dans la forêt, au sein d'une profonde nuit,
Par deux hommes. Près d'eux on entendait le bruit
De ces pas mesurés d'un bataillon qui passe.

Combien sont-ils ? — Comptez. — Ah ! ce lieu ténébreux
Les dérobe aux regards. Si parfois leur armure
Scintille dans la nuit, sous la sombre ramure
On la voit disparaître. Ils sont pourtant nombreux,
Car leurs pas assourdis par l'onde qui murmure
Ont retenti longtemps au fond du chemin creux.

Ils allaient lentement ; la vaste sapinière
Offrait plus d'un obstacle à leur marche. C'était
Un arbre renversé, qui soudain arrêta
Leurs pas ; plus loin, le sol devenait une ornière
Où l'on avait parfois de l'eau jusqu'aux genoux.
« Dieu nous punit », dit l'un. « Bah ! le diable est pour nous »,
Dit un autre en riant, « et quelque part qu'il loge,
« Il entend, va ! » — La troupe enfin, quittant le val,
De détours en détours arrivait à Polval
Quand trois heures sonnaient à la tour de l'horloge !

Et Bar, se confiant avec sécurité
En son château ducal, puissante citadelle,
En ses murs, ses créneaux et sa garde fidèle,
Goûtait dans le sommeil paix et tranquillité.
Partout profond silence, et nulle sentinelle
Ne voyait qu'un péril menaçait la cité.

Soudain, à l'orient, dans la brume indécise,
Des ombres de guerriers ont paru se mouvoir.
Quelques bruits étouffés pourraient faire prévoir
Que, vers la Porte au Bois, on tente une surprise !
Mais le guetteur de nuit cède-t-il au sommeil ?
Nul signe de sa part ne vient donner l'éveil.

L'ennemi cependant s'avance. Une escouade
A passé le talus et franchi le fossé,
Elle arrive au rempart ; elle a bientôt dressé
L'échelle qui permet de tenter l'escalade.
Soudain, dans l'air éclate une puissante voix ;
Le cri d'alarme : « Au Guet ! » vient de frapper l'oreille.
D'où sort-il ?... On écoute... on observe... on surveille !
« Dieu les garde, s'écrie un soldat. C'est, je crois,
« Cette Vierge de pierre ! » A l'instant, ô merveille !
Le même cri d'appel se répéta trois fois.

L'alarme était donnée, on s'agitait en ville.
Des armures brillaient au rempart. De ce lieu,
Les assaillants fuyaient. « Tiens, voici mon a-dieu ! »
Dit l'un en ramassant un long débris de tuile ;
Et puis, visant la Vierge, il le lui lance au front.
Mais l'Enfant Dieu, voulant éviter un affront
A sa Mère, aussitôt tendit sa main mignonne,
Et reçut le tesson. Puis, d'un œil foudroyant,
Renversa le soldat qui mourut sur-le-champ.
Dès ce monde, toujours, Dieu venge la Madone.

La garnison arrive, et bien vite, à son tour,
Court sus à l'assaillant, l'attaque, le déboute.
Il fuit de tous côtés, abandonnant en route
Ses armes, ses engins, qu'on ramène à la tour.
Vaudémont est défait ; son armée en déroute
Se débande, et bientôt s'éloigne sans retour !

On devine aisément la joyeuse surprise
De Bar à son réveil, surtout en apprenant
Quelle main la sauva d'un péril imminent
Et sut faire échouer la maudite entreprise.
D'abord on n'ose y croire ; aussi, de toutes parts,
On veut voir le prodige, on accourt aux remparts.
La Vierge est immobile au sommet du pinacle...
Mais, au bas du talus, gît un cadavre humain...
Et le petit Jésus tient encor dans sa main
La tuile qui fera constater le miracle.

Citadins et soldats, tous ont dû convenir
Qu'en cette occasion la voix révélatrice
Avait sauvé la ville, et que sa Protectrice
Était la Vierge-Mère ; aussi le souvenir
Du miracle et le nom de la Libératrice
Sont transmis d'âge en âge, aux peuples à venir.

Le temps qui change, hélas ! plus d'une destinée.
A frappé sans pitié nos gloires du passé ;
Donjons, créneaux, remparts, il a tout renversé.
De son château ducal, Bar est découronnée...
Quelques siècles à peine ont passé sur ces lieux !
Et que nous reste-t-il de ces jours glorieux ?
Rien qu'un nom : « Bar-le-Duc », puis, témoin séculaire,
La vieille tour qui, seule, est encore debout !...
Notre-Dame du Guet, pourtant survit à tout
Et nous garde toujours son appui tutélaire.

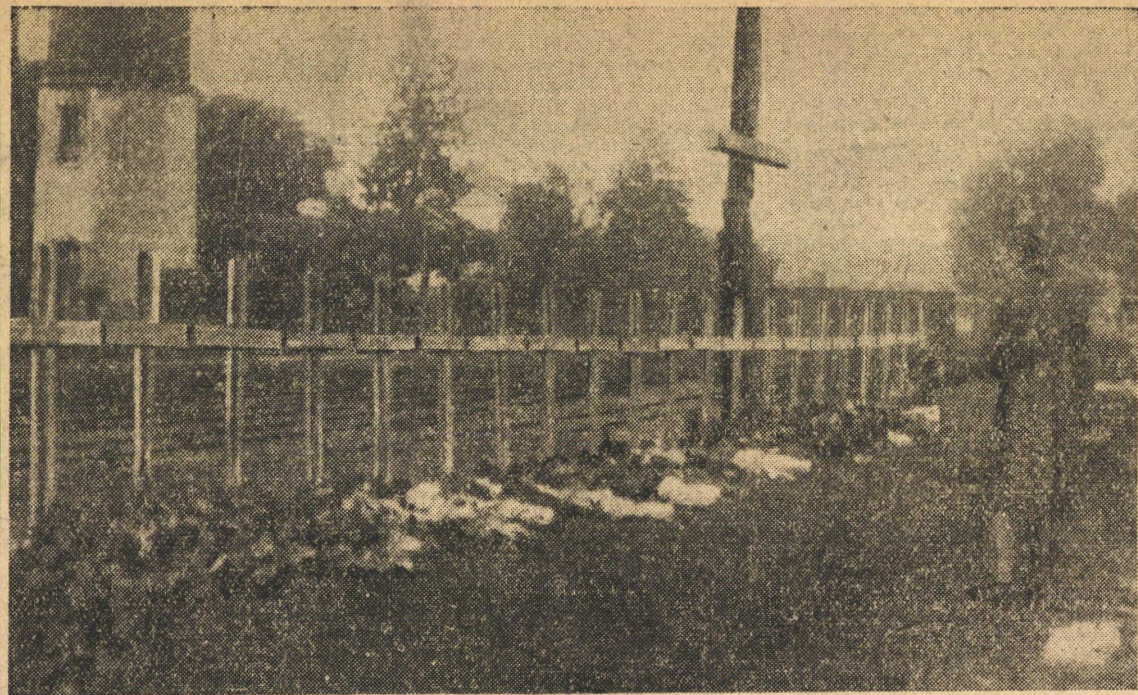
Ce n'est plus au rempart, près de la Porte au Bois,
Où nos pères, jadis, allaient lui rendre hommage,
Qu'on vénère aujourd'hui l'antique et sainte Image.
L'oratoire, témoin de ses grâces de choix,
A disparu du sol ; mais le pèlerinage
Nous rend comme un reflet des beaux jours d'autrefois.

Car, dès les temps anciens, l'Image vénérable,
Pour Bar, devint l'objet d'une juste fierté :
C'est le Palladium qui garde la cite,
C'est le doux réconfort de tout cœur misérable.
Parmi les noms si beaux que l'amour prodiguait
A Marie autrefois, Notre-Dame du Guet
Conserve dans le Ciel une grande puissance.
« A ce nom, paraît-il, Dieu ne refuse rien. »
C'est ce que, l'autre jour, un brave Barrisien
Disait avec l'accent de la reconnaissance !

Dans notre bon pays, le peuple, voyez-vous,
Est demeuré fidèle à la sainte croyance
Qu'il reçut des aïeux. Aux heures de souffrance,
Il n'a pas désappris de tomber à genoux ;
Il n'a pas oublié ce cri de son enfance :
« Notre-Dame du Guet, veillez toujours sur nous !... »

X., *Dominicaine.*

Tous droits réservés.



Au cours de son voyage à Bar-le-Duc, dimanche 28 juillet, le général de Gaulle posera la première pierre du monument destiné à perpétuer le souvenir des fils fusillés de Robert-Espagne, dont on voit ci-dessus les tombes.

(Photo ROYER.)